

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - DEAP

PUBLIC VISÉ

Tout public
Demandeur d'emploi
Salarié(e)s
Plan de développement des compétences
Pro A
Contrat de sécurisation professionnelle
Projet de transition professionnelle
Transitions collectives
Prise en charge demandeur d'emploi possible

LE + DE LA FORMATION

Les formations DEAP accueillies au sein des lycées professionnels, sont réalisées par les Greta de l'académie de Créteil .

Les formateurs, des Greta, réalisateurs de la formation , sont pour la majorité des personnels de Santé.

Nos formations, bénéficient de plateaux techniques performants et d'un programme pédagogique de qualité.

DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.
Durée de formation : 770 heures
Durée en entreprise : 770 heures
Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 28/08/2023 au 19/07/2024.

LIEUX DE FORMATION

DIFAPAS
GRETA93- Lycée Henri Sellier
73 Avenue du Colonel Fabien

93190 LIVRY-GARGAN

CONTACT

DIFAPAS
Pôle accueil GRETA93-
DIFAPAS- Lycée Sellier
Tél : 01 49 37 92 55
greta93@ac-creteil.fr

OBJECTIFS

Le Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture forme à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Placé sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture participe également à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfant porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Il travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle.

Il exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières). Il exerce aussi dans les services pédiatriques des structures hospitalières (enfants de 0 à 18 ans).

PRE-REQUIS

Être admis aux épreuves de sélection .
Etre âgé de plus de 17 ans à l'ouverture de la formation,
Avoir ses vaccins à jour.

L'entrée en formation est conditionnée par un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS, attestant l'absence de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession .

Les attendus et critères nationaux préconisés par le Ministère de la santé et de la prévention sont les suivants :

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal

Qualités humaines et capacités relationnelles : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit ; aptitude à entrer en relation avec une personne et à ; aptitude à collaborer et à travailler en équipe

Aptitudes en matière d'expression écrite, orale : maîtrise du français et du langage écrit et oral, pratique des outils numériques

Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique : aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables, maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure

Capacités organisationnelles : aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

juillet à novembre pour les rentrées de janvier

Modalités de candidature :

Dossier de candidature téléchargeable notre site, durant les périodes de recrutement
Un entretien individuel

Pour consulter nos taux d'insertion, diplomation et satisfaction se référer au lien suivant :
https://www.forpro-creteil.org/upload/files/DAFPIC/DIFAPAS_TAUX%202022-2023_V2.pdf

Inscriptions du 27/03/2023 au 10/06/2023 au Pôle accueil GRETA93 à Aubervilliers.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation individualisée mixte : cours en présentiel, accompagnement personnalisé.
Organisé en alternance.
Cours du jour
Période de formation en entreprise.

Référent handicap :

Christine Madec

Consulter notre Politique Handicap

TARIFS

Prix tarif public maximum :

Tarif heure stagiaire : 11,50 €.

Organisme non soumis à la TVA.

Voir nos conditions générales de ventes

FINANCEMENTS

Type de financement :

Plan de développement des compétences, Pro A, Contrat de sécurisation professionnelle, Projet de transition professionnelle, Transitions collectives

N° DOKELIO : SE_0000907310

Éligible CPF N° n°145845



CODES

NSF : 331

RNCP : 4495

Formacode : 43441

Code Rome : J1304

CONTENUS

Accompagnement pédagogique individualisé (API)

Suivi pédagogique individualisés des apprenants (SPI)

Travaux personnels guidés (TPG)

Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

▶ Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

▶ Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale

▶ Module 2. Repérage et prévention des situations à risque

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

▶ Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne

▶ Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

▶ Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

▶ Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage

▶ Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

▶ Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

▶ Module 9. – Traitement des informations

▶ Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

MODALITES D'EVALUATION

- ▶ Tout au long du parcours : Contrôle en cours de formation
- ▶ Evaluation en entreprise
- ▶ Examen ponctuel

VALIDATION

- ▶ Diplôme Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture - DEAP niveau : 4

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

L'auxiliaire de puériculture peut évoluer vers des postes de référent technique ou d'encadrement en micro-crèche.

Avec une formation complémentaire, il peut accéder aux métiers suivants : aide soignant, assistant médical, assistant de régulation médicale, accompagnant éducatif et social, infirmier, éducateur de jeunes enfants .

Plus d'informations :

<https://www.onisep.fr/ressources/Univers-Metier/Metiers/auxiliaire-de-puericulture>